



## licenciment pour inaptitude due a un accident du travail

Par **mariemch**, le **02/06/2010** à **18:31**

bonjour voila j'ai ete licencier pour inaptitude a cause d'un AT,le 08/03/2010 au cour des visites du médecin de travail il n'a fait aucun effort pour venir vers moi pour comprendre mon handicap. silence jusqu'au delai legale d'un mois pour me convoquer a l'entretien de licenciment et me licencier.dans sa lettre il dit juste "qu'après vaine recherche nous n'avons pas pue vous reclasser" sachant que deja au cours de mon arrêt en AT il a essayé de me licencier. deplus ilne ma pas verseé les 2 mois de preavis+ il a calculé les indemnités de licencicement sur 6 au lieu de 10 ans il n'a pas pris en compte mes 4 ans en at.la drh etait d'accord avec moi quand j'ai réclamé et elle ma dit qu'elle regulariserai,problème depuis fin avril j'atend j'ai envoyer le 30/05/2010 un courrier a la pdg pour faire une dernier reclamation.pover vous me dire si je dois contacter un avocat ou unsyndicat pour me représenter je n'ais pas beaucoup de moyen?

Par **Cabinet SAYAGH**, le **02/06/2010** à **19:26**

Je pense que vous devez prendre un Avocat.

en effet, il faudra peut être contester et pousser l'employeur à prouver qu'il a effectivement entrepris des démarches sérieuses pour vous reclasser.

Concernant les congès, je suis surpris qu'ils vous en doivent sur six ans, il faudrait voir votre dossier

Par **mariemch**, le **02/06/2010** à **20:41**

cen'est pas des congés l'indemnité de licenciment qui a ete calculer sur 6 ans au lieu de 10 ans

Par **miyako**, le **04/06/2010** à **22:29**

Bonsoir,

1/on doit vous payer les deux mois de préavis ,même non effectué.

2/Les indemnités de licenciement c'est effectivement 10 ans et non 6 ans .

Donc sur ces deux points ,pas besoin d'avocat ,vous faites un référé aux prud'hommes ,c'est rapide ,gratuit .

Pour la lettre de licenciement ,pour moi ,il y a matière à faire un procès sur le fond devant le CPH ,pour licenciement abusif;en effet ,elle ne me paraît pas du tout convainquante quant à la réelle recherche de reclassement au sein de l'entreprise (manques de précisions détaillées)

Voyez un avocats dans une permanence dela maison de la justice proche de votre domicile ,c'est gratuit,sur rendezvous .

Amicalement vôtre

suji Kenzo conseiller RH membre du BIT

Par **mariemch**, le **08/06/2010** à **10:34**

bonjour, ca y est j'ai vue un avocat et il de même avis que vous.merci